



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 10

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. REYES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. REYES intervient.

M^{me} FONTAINE, MM. ISLEIFSON, GUENTER, WIEBE et MICHALESKI ainsi que M^{me} MORLEY-LECOMTE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. MICHALESKI présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Élimination du prélèvement de la taxe scolaire sur la base de l'impôt foncier

Attendu :

qu'une éducation de qualité revêt la plus haute importance pour tous les Manitobains;

qu'en janvier 2019, le gouvernement provincial a annoncé une revue complète du système scolaire du Manitoba de la maternelle à la 12^e année, ce qui n'avait pas eu lieu depuis des décennies;

que la revue mènera à des recommandations visant à améliorer la réussite des élèves, à assurer la stabilité du système d'éducation à long terme et à accroître la confiance du public envers ce système;

que l'on peut s'attendre à ce que ces recommandations transforment le système scolaire de la maternelle à la 12^e année dans la province de manière à ce qu'il puisse répondre efficacement aux besoins des prochaines générations de Manitobains;

que le Manitoba possède un des régimes de taxes scolaires liées à l'impôt foncier les plus compliqués et inégaux au pays, obligeant ainsi les Manitobains à payer des milliers de dollars sur leur facture d'impôt foncier pour financer l'éducation;

que le système d'impôt foncier du Manitoba risque d'entraver la croissance et les investissements futurs du secteur privé dans la province;

que le gouvernement provincial doit immédiatement prendre des mesures pour favoriser et promouvoir les investissements du secteur privé au Manitoba en vue d'assurer la prospérité de tous les Manitobains;

que le gouvernement provincial s'est engagé à alléger davantage le fardeau fiscal de tous les Manitobains et qu'il éliminera progressivement le prélèvement de la taxe scolaire sur la base de l'impôt foncier une fois l'équilibre budgétaire atteint;

que l'équilibre budgétaire libérera des sommes affectées au service de la dette et permettra d'investir davantage dans des domaines prioritaires tels les soins de santé, l'éducation, l'infrastructure et l'allègement fiscal;

que l'élimination du prélèvement de la taxe scolaire sur la base de l'impôt foncier se fera graduellement sur une période maximale de dix ans,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial actuel pour son plan visant à mettre fin au prélèvement de la taxe scolaire sur la base de l'impôt foncier.

Il s'élève un débat.

M. MICHALESKI intervient.

M. WIEBE, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. ISLEIFSON, EWASKO, GERRARD et SMOOK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE et ISLEIFSON ainsi que M^{mes} NAYLOR et LAMOUREUX interviennent. M. WASYLIW exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 13) — *Loi sur les aliénations de terres domaniales (modification de diverses dispositions législatives)/The Crown Land Dispositions Act (Various Acts Amended);*

(M. le ministre HELWER)

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act;*

(M. le ministre WHARTON)

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act;*

(M. le ministre SCHULER)

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (expérience des directeurs en enseignement)/The Public Schools Amendment Act (Teaching Experience of Principals).*

(M. WASYLIW)

M^{me} MORLEY-LECOMTE, *présidente du Comité permanent des ressources humaines*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 2 décembre 2019, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 7 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)*

Composition du Comité :

- M^{me} ADAMS;
- M^{me} GORDON;
- M. GUENTER;
- M^{me} la ministre GUILLEMARD;
- M^{me} MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. MOSES;
- M^{me} la ministre SQUIRES;
- M. SMITH (Lagimodière).

Le Comité a élu :

- M^{me} MORLEY-LECOMTE à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

Députée ne siégeant pas au Comité et étant intervenue :

M^{me} LAMOUREUX

Exposé oral :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)* :

Michelle Gawronsky Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba

Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :

(N^o 7) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} MORLEY-LECOMTE, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* CULLEN dépose le rapport annuel du Registre des véhicules mis en fourrière pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

(Document parlementaire n^o 11)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* FIELDING, M^{me} MARCELINO ainsi que MM. MICKLEFIELD, LAMONT et ALTOMARE font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître les exigences en matière de formation et de dotation en personnel à l'égard des foyers de soins personnels au Manitoba pour s'assurer que les résidents reçoivent des aliments nutritifs de haute qualité ainsi que des soins prodigués avec compassion.

M^{me} ADAMS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. BRAR — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Agriculture à reconsidérer les modifications visant la location de terres domaniales dans le but de créer une stratégie acceptable et satisfaisante pour toutes les parties, particulièrement pour les exploitants de ranch, à reconnaître la valeur de l'agriculture dans la province du Manitoba ainsi que celle que les agriculteurs attribuent aux terres domaniales en tant que moyen de subsistance, à comprendre le rôle important que jouent les agriculteurs dans l'économie du Manitoba et à leur permettre de prendre part aux discussions qui affectent directement leur subsistance.

M. le *ministre* HELWER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* HELWER intervient.

MM. LINDSEY et GERRARD ainsi que M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

U. ASAGWARA, M. BUSHIE, M^{me} LAMOUREUX et M. SALA interviennent. M. BRAR exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* HELWER dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 9.

(Document parlementaire n° 12)

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger